

CHRU  
HÔPITAUX DE TOURS

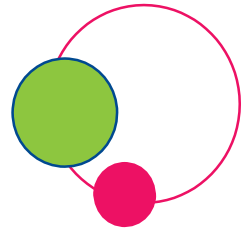


Livret d'accueil

# L'espace de la Chevalerie

Pôle de psychiatrie et  
d'addictologie

CHRU de Tours



Janvier 2016

# Présentation générale

L'hôpital de jour de la chevalerie regroupe les activités de jour de deux secteurs de psychiatrie (Nord de la ville de Tours et Nord du département) : la Clinique Psychiatrique Universitaire (CPU) et la Psychiatrie D.

L'admission à l'hôpital de jour nécessite une demande médicale réalisée par votre psychiatre ou votre médecin traitant.

Le service propose un cadre de soins adaptés aux difficultés associées à votre problème de santé psychique (par exemple, l'isolement social, les difficultés d'autonomie dans la cité, les difficultés d'insertion professionnelle, etc).

Les soins proposés par le service sont personnalisés et évolutifs en fonction de l'évolution de vos symptômes et de vos projets de vie. La perspective adoptée au sein du service se veut positive et constructive et s'oppose à une vision figée et fataliste des troubles psychiatriques. Elle a pour enjeu de valoriser vos compétences et de vous permettre d'en prendre conscience pour construire avec vous un projet de vie adapté.

L'objectif principal des activités de soins vise donc à favoriser la réussite de projets concrets (personnels, sociaux et/ou professionnels) grâce à l'utilisation d'outils thérapeutiques spécifiques dans un contexte d'accompagnement personnalisé.

Chacune des activités de soin est prescrite par un des médecins de l'hôpital de jour après une évaluation des difficultés et des besoins d'aide du patient concerné.

Chaque patient bénéficie d'un infirmier référent qui s'assure de la bonne organisation des soins et vous offre une aide et un soutien privilégié dans la réalisation de vos projets.

# L'évaluation initiale

La première étape des soins est une évaluation la plus complète possible de votre problème de santé psychologique et de ses répercussions sur votre vie quotidienne. Elle s'étale sur plusieurs entretiens dont voici les principales étapes :

## □ **L'entretien médical**

Le premier entretien est un entretien médical avec un psychiatre du service. Cette consultation vise à mieux vous connaître (votre situation de vie, votre histoire, votre maladie psychiatrique, vos projets et vos demandes en terme de soins).

## □ **Les échelles d'évaluation clinique**

Des questionnaires vous seront remis lors du premier entretien, afin de mieux connaître vos symptômes et vos difficultés de vie quotidienne. Ils permettent de mieux vous connaître pour adapter les activités proposées à vos besoins.

Certaines évaluations peuvent aussi faire l'objet d'un entretien programmé avec un professionnel spécialisé.

## □ **L'évaluation des difficultés et des besoins (ELADEB)**

Basée sur un tri de cartes représentant l'ensemble des domaines de la vie courante, cette activité permet de dresser le profil de vos difficultés, et de mettre en évidence les domaines dans lesquels vous estimez avoir besoin d'une aide supplémentaire par rapport à celle qui existe peut-être déjà. Cette évaluation se déroule avec un infirmier du service et dure environ 1H.

## □ **Bilan neuropsychologique et bilan de cognition sociale**

Si un patient présente une plainte cognitive (difficultés de concentration, de mémoire, d'organisation ou d'initiative) ou si le médecin suppose un dysfonctionnement cognitif ayant des répercussions dans la vie quotidienne, un bilan neuropsychologique lui sera proposé. Il peut être complété le cas échéant par un bilan de cognition sociale évaluant les processus de traitement de l'information qui sous-tendent les relations interpersonnelles.

Le bilan neuropsychologique est réalisé par une psychologue spécialisée en neuropsychologie (Mme I. Carteau-Martin, Mme T. Carl).

## Les soins proposés

Des activités de soin ou des accompagnements sont proposées à la fin des entretiens d'évaluation. Elles sont décidées en accord avec le patient et l'équipe de soin. Elles sont choisies pour répondre spécifiquement aux difficultés et aux besoins d'aide qu'a exprimé le patient au cours des évaluations.

Elles sont donc individualisées et adaptées à chaque situation. Chaque activité répond à un ou plusieurs objectifs de soin qui correspondent aux difficultés les plus fréquemment rencontrées par les patients adressés sur notre service. Ces objectifs de soin sont par exemple :

- La resocialisation (jeu à la carte, arthérapie, collage, patchwork, pêche, esthétique, jardin, journal, croquis, ...).
- La diététique (groupe « équilibre alimentaire »)
- L'entraînement aux habiletés sociales (dixiludo, théâtre, SCIT, Gaïa)
- L'accompagnement vers l'insertion professionnelle
- L'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne ou dans les transports en commun
- La remédiation cognitive (RECOS, CRT, gym cerveau)
- La psycho-éducation (groupe « gestion des symptômes », groupe « médicaments »)
- La diminution des symptômes (groupe « métacognition », groupe de parole sur l'entente de voix, Michael game's)
- La stimulation physique ou sportive (groupe sport, groupe vélo, tennis de table, gym douce, piscine, vélo d'appartement, randonnée)
- La résolution de problème (jeu compétence)
- L'implication dans la communauté (groupe « découverte de quartier », cinéma, médiathèque, accompagnement dans une association caritative, couture au centre social Gentiana).
- Le soutien et la psychoéducation pour les familles d'usagers souffrant de schizophrénie (groupe Profamille).

# Focus 1 : La remédiation cognitive

Les troubles cognitifs associés à la schizophrénie et au trouble bipolaire peuvent toucher :

- La concentration (manque de concentration, sensibilité à l'interférence)
- La mémoire (difficulté de mémorisation et de récupération de l'information)
- Le raisonnement (déduction de règles)
- La capacité à organiser ses actions (inhibition, planification et flexibilité)

La remédiation cognitive vise à diminuer l'impact de ces troubles par l'entraînement des processus altérés ou leur compensation, avec recherche d'un transfert des bénéfices aux situations de la vie quotidienne.

Les principaux programmes utilisés à l'hôpital de jour sont :

- **CRT** (Cognitive Remediation Therapy)

CRT est un programme de remédiation cognitive qui a fait les preuves de son efficacité. Cette méthode vise à améliorer le fonctionnement cognitif des personnes souffrant de troubles psychiatriques. Les principales fonctions cognitives ciblées sont l'attention, la mémoire et la planification.

La prise en charge est individuelle et se fait à raison de 2 à 3 séances hebdomadaires d'une heure, sur une durée d'environ 14 semaines. Le support est constitué d'exercices papier-crayon. L'interaction avec le thérapeute permet au patient de comprendre son fonctionnement cognitif et de mettre en place des stratégies afin de réduire ses difficultés à traiter les informations.

- **RECOS** (REmédiation COgnitive dans la Schizophrénie)

RECOS est une méthode de remédiation cognitive ciblant les déficits cognitifs propres du patient.

La prise en charge est mise en œuvre au cours de séances individuelles bi-hebdomadaires d'une heure et complétée par la réalisation de tâches à domicile afin de favoriser le transfert des stratégies acquises en séances à des situations concrètes. Le support allie des exercices papier-crayon et informatisés. Des séances sont consacrées à la compréhension du fonctionnement cognitif et à son rôle dans les activités quotidiennes.

## Focus 2 : La psychoéducation

La psychoéducation permet aux patients de mieux comprendre leur maladie pour mieux se soigner, dans l'objectif de diminuer le nombre et la fréquence des rechutes.

- **Groupe « Education au contrôle des symptômes »**

Cet atelier est destiné à tous les patients souffrant de schizophrénie.

L'objectif de transmettre au patient des compétences dans 4 domaines :

- La reconnaissance des signes d'alarme d'une rechute
- Savoir comment réagir aux signes d'alarme
- Savoir s'adapter aux symptômes persistants
- Savoir éviter l'alcool et les drogues

Le programme se déroule sur 10 séances hebdomadaires d'1H30 animées par 2 professionnels de santé.

- **Groupe « Education aux traitements neuroleptiques »**

Cet atelier est destiné tout particulièrement aux patients présentant des difficultés dans l'observance du traitement mais également à ceux qui, plus largement, s'interrogent sur la médication et souhaitent pouvoir bénéficier de la possibilité d'échanger en groupe sur ce sujet.

L'objectif de transmettre au patient des compétences dans 3 domaines :

- Obtenir de l'information sur les médicaments neuroleptiques
- Prendre correctement son traitement
- Connaitre les effets secondaires de son traitement
- Savoir parler de son traitement avec son médecin

Le programme se déroule sur 10 séances hebdomadaires d'1H30 animées par 2 professionnels de santé.

# L'équipe de soin

- **Le secrétariat :**

Mme Amandine Caltagirone – a.caltagirone@chu-tours.fr

- **L'assistante sociale :**

Mme Sandrine Goulet – s.goulet@chu-tours.fr

- **Les médecins :**

Dr Jérôme Graux – j.graux@chu-tours.fr

Pr Philippe Gaillard - philippe.gaillard@univ-tours.fr

- **Le cadre de santé :**

M. Alain Dumontaud – a.dumontaud@chu-tours.fr

- **Les infirmiers :**

Mme Aurélie Papin, Mme Bénédicte Perrin, Mme Brigitte Bourgois, Mme Faustine Droin, Mme Marie Pierre Moulin, Mme Maureen Hugbart, Mme Michelle Bertrand, Mme Muriel Delage, Mme Muriel Ptaczek, M. Pierre Poupardin, Mme Sylvie Duverger, Mme Virginie De l'Hommeau.

- **Les neuropsychologues :**

Mme Isabelle Carteau-Martin, Mme Maud Pavy, Mme Tatiana Carl

- **L'éducatrice :**

Mme Catherine Meisner

# Les règles de vie à l'intérieur du service

Les bonnes relations entre tous doivent être recherchées. En cas de difficulté, s'adresser à un soignant.

L'introduction et la consommation de médicaments non prescrits ou d'alcool est strictement interdite.

Tous trafics, trocs ou échanges sont proscrits

L'usage du tabac est réglementé dans les lieux publics. Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux.

L'usage du portable est réglementé. Celui-ci doit être positionné en mode silencieux.

L'équipe de soins est disponible pour répondre à vos questions et vous aider dans vos difficultés.



# La recherche

La recherche est l'une des 3 missions du CHU.

Sauf opposition expresse de votre part, vos données cliniques recueillies dans le cadre de votre prise en charge pourront être utilisées ultérieurement par du personnel de l'établissement ou transmises à des organismes scientifiques, à des fins de recherche dans le domaine de la santé.

Les informations recueillies sont strictement confidentielles et ne permettront pas de vous identifier.

Le droit d'accès prévu par la loi « informatique et libertés » s'exerce à tout moment auprès du CHRU de Tours.

# Aspects juridiques

## La désignation d'une personne de confiance :

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance, afin de faciliter la relation médecin-malade (article L 1111-6 du code de la santé publique).

La personne de confiance doit être désignée par écrit, et elle peut être, un parent, un proche ou le médecin traitant.

Si vous le souhaitez, la personne de confiance peut vous accompagner dans vos démarches et vous assister lors des entretiens médicaux. De plus, la personne de confiance peut être consultée, si vous n'êtes pas en état d'exprimer votre volonté et de recevoir des informations. A tout moment vous pouvez révoquer la désignation de la personne de confiance.

## La contestation des soins :

Si vous souhaitez contester les conditions de vos soins, vous ou vos proches, pouvez saisir l'une des instances suivantes :

- La direction du pôle psychiatrie du CHRU de Tours;
- Commission des Relations avec les Usagers et de la qualité de la Prise en Charge (CRUQPC) du CHRU de Tours;
- Commission départementale des Soins Psychiatriques (CDSP);

Vous pouvez également intenter un recours judiciaire devant les tribunaux, auprès du :

- Juge des Libertés et de la Détention (JLD) du Tribunal de Grande Instance de Tours
- Président du Tribunal de Grande Instance de Tours
- Procureur de la République.

Une plaquette d'information relative à ces voies de recours vous est remise par le service.

Il existe également un Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL) qui peut être saisi et qui est susceptible de visiter les établissements de santé à tout moment.

Par ailleurs, vous pouvez contacter un avocat. Un document explicatif sur le rôle de l'avocat et la liste des avocats du barreau de Tours peuvent vous être remis par le service de soins.



CHRU  
HOPITALS TOURS

Point  
juridique

**LISTE DES AUTORITÉS**  
AUPRÈS DESQUELLES LES SOINS  
PSYCHIATRIQUES SANS CONSENTEMENT  
PEUVENT ÊTRE CONTESTÉS



► Recours amiables  
► Recours judiciaires devant les tribunaux  
► Commission Départementale des Soins Psychiatriques (CDSP)  
► Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL)

Direction référente du pôle psychiatrie  
Secrétariat : 02 47 47 97 52

# Informations pratiques

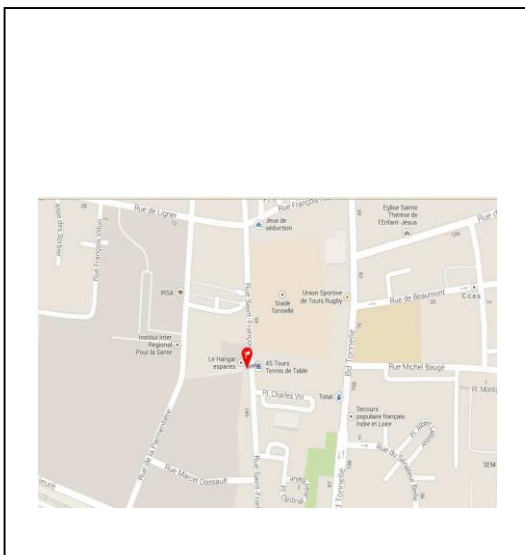
Espace de la Chevalerie  
112 avenue Maginot  
37100 TOURS

Ouvert du lundi au vendredi  
de 8h30 à 17h30



Ligne de tram :  
Lignes bus : 1A et 1B arrêt Beauverger

Secrétariat du lundi au vendredi de 9h à 12h30  
Mme Amandine CALTAGIRONE  
Tel : 0218370594  
Télécopieur : 0218370595  
[www.chu-tours.fr](http://www.chu-tours.fr)



[www.chu-tours.fr](http://www.chu-tours.fr)

